



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Association Meusienne pour l'Inclusion des Personnes en situation de Handicap (A.M.I.P.H.)

**20 rue Ernest Bradfer
55000 BAR LE DUC
SIREN 330 726 431**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AMIPH relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « Changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels concernant la première application des règlements ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 et ANC n°2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dispositions comptables spécifiques :

Comme indiqué dans la note de l'annexe aux comptes annuels « Principes, règles et méthodes comptables », votre Association est soumise à des dispositions comptables spécifiques liées à sa forme juridique et à ses activités.

Nous nous sommes assurés de la correcte application de ces dispositions

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nancy, le 25 juin 2026



Laurine DEBACKER-JOBERT
Commissaire aux Comptes

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke, positioned below the printed name.

BILAN ACTIF



C07333 - ASSOC A.M.I.P.H

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles				4,41		0,90
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences, ...	73 399,32	65 068,66	8 330,66		12 861,55	
Autres immobilisations incorporelles	10 113,75	4 029,54	6 084,21		7 525,45	
Immob. incorp. en cours, av. acptes	83 592,00		83 592,00			
Immobilisations corporelles				27,13		28,30
Terrains	48 600,00	3 640,00	44 960,00		45 378,60	
Constructions	795 204,49	238 824,88	556 379,61		590 878,64	
Inst. techniques, matériel et outillages ...	17 613,45	17 613,45				
Autres immobilisations corporelles	147 993,38	145 712,81	2 280,57		5 644,54	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés	15,24		15,24		15,24	
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	1 176 531,63	474 889,34	701 642,29	31,54	662 304,02	29,20
Stocks et en-cours						
Créances				8,85		8,27
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	68 122,08		68 122,08		51 348,22	
Clients douteux, litigieux	599,19		599,19		611,54	
Créances reçues par legs ou donations						
Personnel et comptes rattachés					14 981,09	
Autres créances	121 320,26		121 320,26		112 901,30	
Charges constatées d'avance	6 814,04		6 814,04		7 737,97	
Valeurs mobilières de placement						
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	1 326 383,35		1 326 383,35	59,62	1 418 371,53	62,53
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	1 523 238,92		1 523 238,92	68,46	1 605 951,65	70,80
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	2 699 770,55	474 889,34	2 224 881,21	100	2 268 255,67	100

BILAN PASSIF



C07333 - ASSOC A.M.I.P.H

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves		21,77		18,36
Réserves statutaires ou contractuelles	44 497,48		44 497,48	
Réserves pour projet de l'entité	439 756,16		371 941,30	
<i>Dont réserves des activités SMS sous gestion contrôlée</i>				
<i>Excédents et réserves affectés à l'investissement</i>	24 664,82		21 664,82	
<i>Excédents affectés couverture du BFR (réserve de trésorerie)</i>				
<i>Réserves de compensation des déficits et charges d'amort.</i>	52 672,90		24 046,86	
Autres réserves				
Report à nouveau	457 149,37	20,55	385 095,42	16,98
<i>Dont report à nouveau des activités SMS sous gestion contrôlée</i>	11 304,18		8 452,43	
Excédent ou déficit de l'exercice	95 715,09	4,30	139 868,81	6,17
<i>Dont résultat exercice des activités SMS sous gestion contrôlée</i>	19 711,41		34 477,79	
Situation nette (sous-total)	1 037 118,10	46,61	941 403,01	41,50
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	1 037 118,10	46,61	941 403,01	41,50
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	19 048,18	0,86	58 338,26	2,57
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	19 048,18	0,86	58 338,26	2,57
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	111 300,24	5,00	102 961,26	4,54
TOTAL DES PROVISIONS (III)	111 300,24	5,00	102 961,26	4,54
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	511 024,38	22,97	544 332,30	24,00
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	29 381,50	1,32	13 438,18	0,59
Fournisseurs, factures non parvenues	22 945,62	1,03	21 586,37	0,95
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	378 870,30	17,03	472 665,74	20,84
Personnel et comptes rattachés	113 850,60	5,12	111 190,24	4,90
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	50,00			
Produits constatés d'avance	1 292,29	0,06	2 340,31	0,10
TOTAL DES DETTES (IV)	1 057 414,69	47,53	1 165 553,14	51,39
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				

COMPTE DE RÉSULTAT



C07333 - ASSOC A.M.I.P.H

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de biens et activités sociales et médico-sociales				
Ventes de prestations de services	346 396,97	302 910,99	43 485,98	14,36
<i>dont parrainages</i>				
Prestations de services des act. soc. et médico-sociales	36 990,26	36 169,30	820,96	2,27
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	1 035 114,54	961 474,56	73 639,98	7,66
Contrib. fin. autorités tarification relatives activités SMS	819 582,69	808 140,07	11 442,62	1,42
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	500,00		500,00	
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		35 348,70	-35 348,70	-100,00
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés	56 814,79	70 189,56	-13 374,77	-19,06
Autres produits	261,22	244,86	16,36	6,68
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	(I) 2 295 660,47	2 214 478,04	81 182,43	3,67
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	297 375,18	294 435,35	2 939,83	1,00
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	126 375,23	113 371,39	13 003,84	11,47
Salaires	1 194 075,76	1 088 756,83	105 318,93	9,67
Cotisations sociales	499 999,00	443 289,38	56 709,62	12,79
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	54 830,77	57 115,35	-2 284,58	-4,00
Dotations aux provisions	8 338,98	17 823,82	-9 484,84	-53,21
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés	17 525,23	48 812,98	-31 287,75	-64,10
Autres charges	5 694,58	5 143,49	551,09	10,71
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	(II) 2 204 214,73	2 068 748,59	135 466,14	6,55
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(I-II) 91 445,74	145 729,45	-54 283,71	-37,25

COMPTE DE RÉSULTAT



C07333 - ASSOC A.M.I.P.H

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	18 312,15	8 905,08	9 407,07	105,64
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	18 312,15	8 905,08	9 407,07	105,64
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées	5 473,32	5 817,78	-344,46	-5,92
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	5 473,32	5 817,78	-344,46	-5,92
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	12 838,83	3 087,30	9 751,53	315,86
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	104 284,57	148 816,75	-44 532,18	-29,92
Produits exceptionnels (V)	0,74		0,74	
Charges exceptionnelles (VI)	0,22	3 053,94	-3 053,72	-99,99
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	0,52	-3 053,94	3 054,46	100,02
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	8 570,00	5 894,00	2 676,00	45,40
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	2 313 973,36	2 223 383,12	90 590,24	4,07
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	2 218 258,27	2 083 514,31	134 743,96	6,47
EXCÉDENT OU DÉFICIT	95 715,09	139 868,81	-44 153,72	-31,57
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE				
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.				
TOTAL	95 715,09	139 868,81	-44 153,72	-31,57



ANNEXE COMPTABLE

SOMMAIRE ANNEXE



C07333 - ASSOC A.M.I.P.H

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Choix
Présentation de l'entité	Produite
Faits caractéristiques	Produite
Règles et méthodes comptables	Produite
Donations temporaires d'usufruit	Non applicable
Immobilisations incorporelles et frais d'établissement	Non significative
Tableau des immobilisations	Produite
Tableau des amortissements	Produite
Dépréciations	Non applicable
Filiales et participations	Non applicable
Crédits-bail	Non applicable
Locations	Non applicable
Etat des stocks	Non applicable
Etat des échéances des créances	Produite
Comptes de régularisation actif	Produite
Tableau de variations des fonds propres	Produite
Suivi des fonds dédiés	Produite
Ecart de réévaluation	Non applicable
Etat des provisions	Produite
Tableau de suivi des legs et donations ou assurances-vie	Non applicable
Etat des échéances des dettes	Produite
Comptes de régularisation passif	Produite
Legs et donations ou assurances-vie pour produits et charges	Non applicable
Concours publics et subventions	Non significative
Engagements	Produite
Avantages et ressources provenant de l'étranger	Non applicable
Origine des ressources	Produite
Ventilation des ressources	Non applicable
Dettes garanties par des sûretés réelles	Non applicable
Crédits d'impôts	Non applicable
Répartition de l'impôt sur les bénéfices	Non applicable
Honoraires CAC	Produite
Charges et produits exceptionnels	Non applicable
Les effectifs	Produite

SOMMAIRE ANNEXE



C07333 - ASSOC A.M.I.P.H

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Emploi annuel des ressources

Non applicable

Tableau de variations des fonds propres lié à la générosité du public

Non applicable

Ressources provenant de la générosité du public

Non applicable

Autres informations

Non applicable

Commentaire

Non applicable

COMPTE DE RÉSULTAT



C07333 - ASSOC A.M.I.P.H

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

		Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Produits financiers					
De participation					
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé					
Autres intérêts et produits assimilés		18 312,15	8 905,08	9 407,07	105,64
Reprises sur dépréciations et provisions					
Différences positives de change					
Produits de cessions d'immobilisations financières					
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.					
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	(III)	18 312,15	8 905,08	9 407,07	105,64
Charges financières					
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions					
Intérêts et charges assimilées		5 473,32	5 817,78	-344,46	-5,92
Différences négatives de change					
Valeur comptable des immobilisations financières cédées					
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.					
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	(IV)	5 473,32	5 817,78	-344,46	-5,92
2-RÉSULTAT FINANCIER	(III-IV)	12 838,83	3 087,30	9 751,53	315,86
3-RÉSULTAT COURANT avant impôts	(I-II+III-IV)	104 284,57	148 816,75	-44 532,18	-29,92
Produits exceptionnels	(V)	0,74		0,74	
Charges exceptionnelles	(VI)	0,22	3 053,94	-3 053,72	-99,99
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(V-VI)	0,52	-3 053,94	3 054,46	100,02
Participation des salariés aux résultats	(VII)				
Impôts sur les bénéfices	(VIII)	8 570,00	5 894,00	2 676,00	45,40
TOTAL DES PRODUITS	(I+III+V)	2 313 973,36	2 223 383,12	90 590,24	4,07
TOTAL DES CHARGES	(II+IV+VI+VII+VIII)	2 218 258,27	2 083 514,31	134 743,96	6,47
EXCÉDENT OU DÉFICIT		95 715,09	139 868,81	-44 153,72	-31,57
Contributions volontaires en nature					
Dons en nature					
Prestations en nature					
Bénévolat					
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE					
Charges des contributions volontaires en nature					
Secours en nature					
Mises à disposition gratuite de biens					
Prestations en nature					
Personnel bénévole					
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.					
TOTAL		95 715,09	139 868,81	-44 153,72	-31,57



ANNEXE COMPTABLE

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES



C07333 - ASSOC A.M.I.P.H

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

772	772
⟨ Transferts de charges : remboursements de sinistres :	
791	758
⟨ Transfert de charges : remboursement de formation :	
791	758
⟨ Transferts de charges de personnel (IJ...) :	
791	649
⟨ Valeur nette comptable des immobilisations sorties :	
675	657
⟨ Produit de cession des éléments d'actif :	
775	757

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Traitement des amortissements des biens décomposables

L'entité n'est pas concernée aucune immobilisation décomposable n'a été identifiée.

Traitement des composants de 2nd catégorie, dépenses pluri-annuelles de gros entretien ou grande révision

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Constructions		10 à 50
Installations techniques		5 à 10
Matériels outillages et industriels		5 à 10
Matériels outillages		5 à 10
Matériels de transport		4 à 5
Matériels de bureau		4 à 5
Mobilier		3 à 10

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES



C07333 - ASSOC A.M.I.P.H

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Traitement des amortissements

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

SUBVENTIONS

Traitement des subventions

Les subventions sont comptabilisées en produits.

COTISATIONS

Informations concernant la comptabilisation des cotisations

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de l'émission de l'appel. En effet, l'association pouvant justifier d'un droit d'agir en recouvrement, généré par un appel de cotisation, cet appel constitue le fait générateur de la comptabilisation du produit.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Informations concernant la comptabilisation des contributions volontaires

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

L'association n'a bénéficié d'aucune contribution volontaire en nature.

SOMMAIRE ANNEXE



C07333 - ASSOC A.M.I.P.H

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Emploi annuel des ressources

Non applicable

Tableau de variations des fonds propres lié à la générosité du public

Non applicable

Ressources provenant de la générosité du public

Non applicable

Autres informations

Non applicable

Commentaire

Non applicable

ETAT DES IMMOBILISATIONS



C07333 - ASSOC A.M.I.P.H

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminution		Valeur brute des	Réévaluation
	par virt poste	par cession	immobs fin ex.	légal/Valeur d'origine
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			167 105,07	
TOTAL			167 105,07	
Immobilisations corporelles				
Terrains			48 600,00	
Constructions sur sol propre			497 360,00	
Constructions sur sol d'autrui			3 868,04	
Constructions inst. générales, agencements			293 976,45	
Inst. techniques, matériel et outillages indust.			17 613,45	
Inst. générales, agencements et aménag. divers			35 565,13	
Matériel de bureau, informatique & mobilier			112 428,25	
TOTAL			1 009 411,32	
Immobilisations financières				
Autres titres immobilisés			15,24	
TOTAL			15,24	
TOTAL GENERAL			1 176 531,63	

ETAT DES AMORTISSEMENTS



C07333 - ASSOC A.M.I.P.H

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles			63 126,07	5 972,13		69 098,20
TOTAL			63 126,07	5 972,13		69 098,20
Immobilisations corporelles						
Terrains			3 221,40	418,60		3 640,00
Constructions sur sol propre			120 126,29	24 868,01		144 994,30
Constructions sur sol d'autrui			107,44	257,87		365,31
Const. inst. gén., agencts			74 064,98	19 400,29		93 465,27
Inst. tech., mat. et out. industriels			17 613,45			17 613,45
Inst. générales, agencts divers			33 613,04	1 503,80		35 116,84
Matériel de bureau, informatique			108 185,90	2 410,07		110 595,97
TOTAL			356 932,50	48 858,64		405 791,14
TOTAL GENERAL			420 058,57	54 830,77		474 889,34

ETAT DES CRÉANCES



C07333 - ASSOC A.M.I.P.H

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	599,19	599,19	
Autres créances clients	68 122,08	68 122,08	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 843,92	2 843,92	
Divers	108 759,02	108 759,02	
Débiteurs divers	9 717,32	9 717,32	
Charges constatées d'avance	6 814,04	6 814,04	
TOTAL	196 855,57	196 855,57	

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF



C07333 - ASSOC A.M.I.P.H

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	6 814,04
TOTAL	6 814,04

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Créances clients et comptes rattachés	19 263,71
Autres créances	118 736,78
TOTAL	138 000,49

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES



C07333 - ASSOC A.M.I.P.H

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres avec droit de reprise					
Réserves					
Réserves statutaires ou contractuelles	44 497,48				44 497,48
Réserves pour projet de l'entité	371 941,30	67 814,86			439 756,16
Excédents et réserves affectés à l'investissement	21 664,82	3 000,00			24 664,82
Réserves de compensation des déficits et charges d'amortissement	24 046,86	28 626,04			52 672,90
Report à nouveau	385 095,42	72 053,95			457 149,37
Dont report à nouveau des activités SMS sous gestion contrôlée	8 452,43	2 851,75			11 304,18
Excédent ou déficit de l'exercice	139 868,81	-139 868,81	95 715,09		95 715,09
Dont résultat de l'exercice des activités SMS sous gestion contrôlée	34 477,79	-34 477,79	19 711,41		19 711,41
TOTAL	941 403,01		95 715,09		1 037 118,10

SUIVI DES FONDS DÉDIÉS



C07333 - ASSOC A.M.I.P.H

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DE SUIVI DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DES AUTORITÉS DE TARIFICATION AUX ENTITÉS GESTIONNAIRES D'ESMS

	À l'ouverture de l'exercice montant global	Utilisation		À la clôture de l'exercice	
		Report	montant global	Transfert	montant global
				dont remboursement	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
ARS - EXCEDENT EMPLOI ACCOMPAGNE 2021/2022	2 830,70		2 830,70		
ARS - EXCEDENT EMPLOI ACCOMPAGNE 2022/2023	6 694,58		6 694,58		
ARS - EXCEDENT EMPLOI ACCOMPAGNE 2023/2024	1 522,95				1 522,95
CAP EMPLOI - EXCEDENT 2024 CAP 21 ET CAP 2	47 290,03		47 290,03		
ARS - EXCEDENT EMPLOI ACCOMPAGNE 2024-2025		9 130,00			9 130,00
CAP EMPLOI - EXCEDENT 2025 CAP 1		5 535,13			5 535,13
CAP EMPLOI - EXCEDENT 2025 CAP 2		2 860,10			2 860,10

SUIVI DES FONDS DÉDIÉS



C07333 - ASSOC A.M.I.P.H

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion + AGEFIPH + Emploi FIPHP + Pôle Emploi
74010100 Subvention AGEFIPH OPS AXE 1 : 559 232 €
74010200 Subvention AGEFIPH OPS AXE 2 : 212 712 €
74030000 Subvention EMPLOI ACCOMPAGNE : 231 457 €
74040000 Subvention 3D LINK : 12 234 €
74055000 Subvention CLIMAWION : 6 020 €

ETAT
74085000 Subvention Taxe apprentissage : 2 929 €

OETH
74095000 Aides OETH : 5 531 €

74096000 Aides Emplois Francs : 5 000 €

ETAT DES IMMOBILISATIONS



C07333 - ASSOC A.M.I.P.H

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			167 105,07	
TOTAL			167 105,07	
Immobilisations corporelles				
Terrains			48 600,00	
Constructions sur sol propre			497 360,00	
Constructions sur sol d'autrui			3 868,04	
Constructions inst. générales, agencements			293 976,45	
Inst. techniques, matériel et outillages indust.			17 613,45	
Inst. générales, agencements et aménag. divers			35 565,13	
Matériel de bureau, informatique & mobilier			112 428,25	
TOTAL			1 009 411,32	
Immobilisations financières				
Autres titres immobilisés			15,24	
TOTAL			15,24	
TOTAL GENERAL			1 176 531,63	

ETAT DES PROVISIONS



C07333 - ASSOC A.M.I.P.H

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges				
Autres provisions pour risques et charges	102 961,26	8 338,98		111 300,24
TOTAL	102 961,26	8 338,98		111 300,24
TOTAL GÉNÉRAL	102 961,26	8 338,98		111 300,24

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES



C07333 - ASSOC A.M.I.P.H

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	511 024,38	34 016,03	138 073,60	338 934,75
Fournisseurs et comptes rattachés	52 327,12	52 327,12		
Personnel et comptes rattachés	113 850,60	113 850,60		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	122 577,47	122 577,47		
Impôts sur les bénéfices	8 570,00	8 570,00		
Autres impôts et taxes assimilées	246 666,83	246 666,83		
Autres dettes	50,00	50,00		
Produits constatés d'avance	1 292,29	1 292,29		
TOTAL	1 056 358,69	579 350,34	138 073,60	338 934,75

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF



C07333 - ASSOC A.M.I.P.H

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montant
Exploitation	1 292,29
TOTAL	1 292,29

CHARGES À PAYER

	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	385,45
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 945,62
Dettes fiscales et sociales	169 676,08
Autres dettes	50,00
TOTAL	193 057,15

ENGAGEMENTS



C07333 - ASSOC A.M.I.P.H

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

Indemnité calculée en interne.

En ce qui concerne les paramètres des catégories, ont été retenus :

- Progression des salaires

1% constant pour la catégorie : non cadres

1% constant pour la catégorie : cadres

- Taux de charges sociales patronales :

0,47% pour la catégorie : non cadres

0,47% pour la catégorie : cadres

Mouvement de la provision au cours de l'exercice :

- dotation : 8 338.98 €

- reprise : 0,00 €

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 111 300,24 Euros.

Cet engagement a été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation 3,60 %

Départ volontaire à 62 - 64 ans

ENGAGEMENTS DONNÉS

Autre	Dirigeant	Filiale	Participation	Autre entreprise liée	Montant
-------	-----------	---------	---------------	-----------------------	---------

ENGAGEMENTS REÇUS

Autre	Dirigeant	Filiale	Participation	Autre entreprise liée	Montant
-------	-----------	---------	---------------	-----------------------	---------

HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES



C07333 - ASSOC A.M.I.P.H

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

BATT
58 BOULEVARD D'AUSTRASIE
54000 NANCY

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Montant N	Montant N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	10 320,00	10 080,00
TOTAL	10 320,00	10 080,00

LES EFFECTIFS



C07333 - ASSOC A.M.I.P.H

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

EFFECTIFS MOYENS

	31/12/2025	31/12/2024
Ingénieurs et cadres	5,48	6,00
Employés et techniciens	23,54	25,00
Autres	1,36	2,00
PERSONNEL SALARIÉ	30,38	33,00